



# Les Jeepers de la Yaute

## Bulletin de pré-inscription

Jeepers Festiv'Alp - Abondance  
Samedi 30 & Dimanche 31 mai 2026

Je souhaite arriver au Festiv'Alp :

Samedi 30 mai 2026

Dimanche 31 mai 2026

Il y aura :

adulte(s)

enfant(s)

(merci de préciser le nombre de personnes présentes)

### Informations personnelles

NOM / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Email :

Téléphone : (+ )

### Véhicule (Jeep)

Modèle :

Année :

Immatriculation :

Compagnie d'assurance et numéro de contrat :

Formule choisie (merci d'indiquer la formule souhaitée et de procéder au paiement de votre formule)

#### Formule "Jepper VIP" \*45€

- 1 place de parking (valable pour le week-end complet)
- + 1 cadeau de Bienvenue
- + 1 repas et 1 boisson offerte (valable dès votre arrivée)
- + 1 petit-déjeuner offert (valable le dimanche matin)
- + 1 place de parking bivouac offerte (valable pour la nuit du samedi au dimanche)
- + 1 accès au Roadbook samedi
- + 1 parade (valable pour la parade du dimanche matin)

#### Formule "Samedi" \*35€

- 1 place de parking (valable pour le samedi)
- + 1 repas et 1 boisson offerte (valable dès votre arrivée)
- + 1 cadeau de bienvenue
- + 1 accès au Roadbook samedi

#### Formule "Dimanche" \*20€

- 1 place de parking (valable pour le dimanche)
- + 1 parade (valable pour la parade du dimanche matin)
- + 1 boisson offerte (valable dès votre arrivée)
- + 1 cadeau de bienvenue

### Conditions de pré-inscription

- Je reconnaiss exacte les informations mentionnées ci-dessus. Je reconnaiss également que l'association "Les Jeepers de la Yaute" ne peut nullement être tenue responsable pour toute dégradation, vol ou changement de situation qui surviendrait pendant le déroulé de l'évènement pour lequel je m'inscris avec ce bulletin. J'autorise le droit à l'image sous toutes ses formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier et sans limite de durée.
- J'accepte d'être tenu(e) informé(e) des actualités de l'association des Jeepers de la Yaute.
- J'ai lu et j'accepte les conditions de cette pré-inscription.

Ce document n'est pas une preuve de votre inscription.

Un email de confirmation vous sera envoyé lorsque toutes les pièces de votre dossier seront validées.



# Les Jeepers de la Yaute

## Règlement du Festiv'Alp

Jeepers Festiv'Alp - Abondance  
Samedi 30 & Dimanche 31 mai 2026

### Règlement officiel du Jeepers Festiv'Alp 2026

L'événement "Jeepers de la Yaute" à Abondance se déroulera sur un terrain privé lors du 30 et 31 mai 2026. La participation à cet événement est soumise aux règles suivantes. En procédant à votre pré-inscription, vous acceptez sans réserve l'intégralité de ce règlement, ainsi que les consignes des organisateurs, afin de garantir la sécurité de tous et de favoriser une expérience agréable pour l'ensemble des participants.

#### • Conditions Générales de Participation

La participation à l'événement est réservée aux personnes disposant d'un véhicule Jeep en bon état de fonctionnement. Chaque participant garantit qu'il possède toutes les autorisations nécessaires et en règle pour participer à cet événement, y compris une assurance valide pour son véhicule et sa responsabilité civile. Les véhicules doivent respecter toutes les normes de sécurité routière.

#### • Responsabilité des Participants

Chaque participant est responsable de son comportement durant l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident, de dommage ou de préjudice, qu'il soit matériel ou corporel, causé par un participant ou envers un tiers.

#### • Comportement et Sécurité

Les participants doivent adopter un comportement respectueux et responsable. L'alcool et les drogues sont interdits, et l'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident lié à leur consommation.

#### • Comportement Respectueux et Gestion des Déchets

Respect de l'environnement : Chaque participant est tenu de respecter l'environnement et de ne laisser aucun déchet sur le terrain. Tous les déchets doivent être collectés et pris en charge par les participants. Des poubelles et containers seront mis à disposition, et il est impératif de les utiliser pour préserver la propreté et la qualité du site. En cas de non-respect de cette règle, l'organisateur se réserve le droit d'imposer une amende ou d'exclure le participant de l'événement.

Respect des lieux : Les participants doivent laisser les lieux propres et ne pas endommager les installations. Toute dégradation du site entraînera des sanctions pouvant aller de l'exclusion immédiate de l'événement à la prise en charge des frais de réparation ou de nettoyage.

#### • Conduite et Responsabilité sur Terrain Privé

L'événement se déroule sur un terrain privé mis à disposition pour l'occasion. Pour la sécurité de tous, aucune sortie du parking ne sera autorisée après la fin des concerts, soit vers 01h00 le dimanche matin. Les entrées du parking seront fermées à 21h00, ou même plus tôt si nécessaire, afin d'assurer une gestion optimale des accès. Il n'y aura pas de roulage pendant l'événement, seulement des expositions de Jeep. Les participants doivent respecter les indications de l'organisateur pour garantir le bon déroulement de l'événement et la sécurité sur le site.

#### • Sanctions

L'organisateur se réserve le droit d'appliquer des sanctions immédiates en cas de violation grave des règles, telles que :

1. Exclusion de l'événement sans remboursement.
2. Signalement aux autorités compétentes si nécessaire.
3. Toute infraction sera sanctionnée selon la gravité, et des poursuites judiciaires pourront être engagées en cas de mise en danger de la vie d'autrui ou de dommages matériels.

#### • Assurance et Responsabilité

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et dommages, valable pendant toute la durée de l'événement. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents, pertes ou dommages subis par les véhicules ou les participants. L'organisateur rappelle que la conduite sur terrain privé implique des risques spécifiques. Il incombe à chaque participant de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout incident.

#### • Droit à l'image et Communication

En vous inscrivant à cet événement, vous autorisez l'organisateur à utiliser, reproduire et diffuser, à titre gratuit, toutes images ou vidéos où vous apparaîtrez, dans le cadre de la promotion de l'événement "Jeepers de la Yaute" ou d'autres manifestations organisées par l'équipe.

#### • Modifications et Annulations

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de circonstances imprévues (météorologiques, de sécurité, ou autres raisons). En cas d'annulation, une indemnité partielle pourra être envisagée, mais l'organisateur ne pourra être tenu responsable des frais engagés par les participants.

#### • Acceptation du Règlement

L'inscription à l'événement vaut acceptation pleine et entière de ce règlement, ainsi que des décisions prises par les organisateurs en cas de litige.

Fait à Abondance, le 02 février 2026

Le Président

Pour l'association des Jeepers de la Yaute